



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Réf. : CR 2021-07

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} juillet 2021

Présents : Denis MAIRE, Catherine FRAISEAU, Sylvain COLLIAT, Rudi RIFFART, Christelle FOREST, Angélique MORAND, , Pascale VULLO Alexandre GROBEL, Marie-Noëlle SAPIN, Claudette DUBOIS, Emilie CLERC-ROGUET. Cédric COMMARD.

Absents excusés : Pascale GUIGONNAT, Marie-Dominique RYCKEBOER, Raphaël SPINELLI

Procuration : Néant

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rudi RIFFART

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 JUIN 2021

Approuvé à l'unanimité

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Procédure en défense devant le tribunal administratif – Signature d'une convention d'honoraires.

Vu le code des collectivités territoriales, en particulier l'article L.2122-22 alinéa 16,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL-2020-35 du 16 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le conseil municipal et notamment le point 5 de l'article 1^{er} qui stipule que le maire peut intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros ;

La délégation au maire vaudra pour toutes les actions juridictionnelles en demande et en défense, en première instance et en appel, le maire étant habilité à se faire assister de l'avocat de son choix pour chacune des actions ci-dessus mentionnées.

Considérant qu'un recours en annulation à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal du 17 novembre 2020 approuvant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été déposé par Maître Euriell BERTHÉ de la SELARL ADVOCATEM au nom de Monsieur Colongo et autres.

Par conséquent, une convention d'honoraire N°21-057 a été signée avec Maître DURAZ, pour le cabinet CLDAA, qui sera chargée de représenter la commune dans la procédure en défense devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Monsieur le maire ajoute que cette modification est attaquée sur des bases non fondées puisque l'objet visé est le projet de la Savoie, ce qui est regrettable puisque cela engendre des coûts pour la commune.



JUVIGNY

Réf. : CR 2021-07

4. DELIBERATIONS

4.1 Délibération portant sur la création de deux postes suite à augmentation du temps de travail

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'effectif des élèves de maternelle va augmenter pour la rentrée de septembre 2021 grâce au rapatriement des élèves scolarisés à l'école de Saint-Cergues. Par conséquent, l'école primaire accueillera à la rentrée 2021 15 élèves de maternelle contre 1 élève l'année précédente.

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail de l'ATSEM, il convient d'augmenter son temps de travail. En effet, sa présence sera nécessaire sur les temps scolaires mais également sur le temps du TAP (Temps d'Accueil Périscolaires) afin de renforcer l'équipe d'animateurs.

Il conviendra également d'associer l'agent technique sur les temps de restauration scolaire pour aider aux services mais également aux trajets.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les deux agents ont accepté les augmentations de temps de travail.

Considérant que les deux augmentations du temps de travail sont supérieures à 10% du nombre d'heures de service afférent à l'emploi, il convient de procéder aux suppressions des postes et aux créations des nouveaux postes.

Considérant que le Comité technique doit se réunir le 23 septembre 2021 pour rendre son avis sur la suppression des postes,

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création :

- d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet de 26h00 hebdomadaire pour assister l'enseignant dans les missions de surveillance, d'animation, d'hygiène et de sécurité des enfants et pour assister le service enfance-jeunesse pendant les Temps d'Accueil Périscolaires,
- d'un emploi adjoint technique à temps non complet de 31 heures hebdomadaire pour assurer le nettoyage des locaux de l'école, de la mairie et de la salle communale et assister le service enfance-jeunesse pour le temps de restauration scolaire.

Il précise que les suppressions de poste seront proposées au conseil dès lors que le comité technique aura rendu son avis.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **DE CREER** un poste d'ATSEM à temps non-complet de 26h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2021.
- **DE CREER** un poste d'adjoint technique à temps non-complet de 31h00 hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2021.

4.2 Délibération portant sur la rémunération des animateurs dans le cadre du camp de vacances organisé du 17 au 28 juillet 2021



JUVIGNY

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2000-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Considérant que le service enfance-jeunesse organise un camp de vacances et que ce temps de travail n'est pas comptabilisé dans l'annualisation du temps de travail des animateurs,

Considérant que les animateurs du services enfance-jeunesse seront appelés à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée du temps de travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail, à la demande de l'autorité territoriale,

Considérant la rémunération des heures supplémentaires selon les modalités de calcul suivantes pour les agents de droit public :

-de la 1^{ère} à la 14^{ème} heures supplémentaires : rémunération horaire de l'agent x 1.25,

-de la 15^{ème} à la 25^{ème} heures supplémentaires : rémunération de l'agent x 1.27

Considérants la rémunération des heures de nuit selon les modalités de calcul suivantes pour les agents de droit public :

-de la 1^{ère} à la 14^{ème} heures supplémentaires : (rémunération horaire de l'agent x 1,25) x2,

-de la 15^{ème} à la 25^{ème} heures supplémentaires : (rémunération horaire de l'agent x 1.27) x2.

Considérant que les heures complémentaires ne sont pas majorées,

Considérant que les agents n'ont pas effectué l'ensemble des heures travaillées dans le cadre du temps de travail annualisé à cause des manifestations non réalisées à cause de la situation sanitaire,

Le séjour d'été 2021 sera organisé du 17 au 28 juillet. Pour prendre en compte la réalité du travail effectué par les animateurs dans les conditions d'un camp de vacances destiné aux adolescents, il est proposé d'attribuer un forfait de 7 heures par jour et de 3 heures par nuit par agent.

Après avoir débattu, le conseil décide à l'unanimité :

-**D'attribuer** 7 heures supplémentaires par jour et de 3 heures de nuit dans le cadre du camp de vacances été 2021,

-**De dire** que les heures non effectuées dans le cadre de l'annualisation du temps de travail seront déduites.

4.3 Délibération portant sur la mise en place et le fonctionnement de la base de vie – Signature d'une nouvelle convention

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-CAB-BSI-130 portant réquisition d'un terrain sur la commune de Juvigny destiné à la création « d'une base de vie ».

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-CAB-BSI-024 portant réquisition d'un terrain sur la commune de Juvigny destiné au maintien d'une « base de vie »

Considérant qu'une convention entre l'Etat, Annemasse-les Voirons Agglomération, l'association ALFA3A et la commune de Juvigny a été signée en date du 10 janvier 2020. Cette convention avait pour objet de préciser les engagements des parties signataires concernant le fonctionnement de l'Etablissement Temporaire d'Insertion communément appelé base de vie.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Réf. : CR 2021-07

Considérant qu'il convient de prendre une nouvelle convention suite au renouvellement de la réquisition du terrain, le dispositif de la base de vie étant maintenu jusqu'au 31 mars 2022.

Après avoir entendu l'exposé,
Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la mise en place et le fonctionnement de la base de vie dont la durée prend effet à compter de la signature et durant toute la période de fonctionnement de la base de vie et au plus tard jusqu'au 31 mars 2022.

5. URBANISME

Néant

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

➤ Maîtrise qualitative des zones urbaines

La commission urbanisme s'est réunie à deux reprises. Une lecture du PADD a été faite pour revoir les fondamentaux du Plan Local d'Urbanisme. Il a été constaté une convergence des intentions du document avec les objectifs politiques.

Chaque zone résidentielle placée en périmètre d'étude a été étudiée pour mesurer les potentiels et définir ce qui est acceptable en termes de densité, volumétrie...

Une nouvelle réunion aura lieu avec le CAUE pour écrire les intentions qui pourraient déboucher sur une modification du PLU.

➤ Rapatriement des élèves scolarisés à l'école maternelle de Saint-Cergues.

Les travaux ont débuté à l'école et à la salle communale avec pour l'école, l'enlèvement de la pierre afin de réaliser un socle pour l'installation d'un Algéco. Un raccord des eaux usées non prévues au préalable sera effectué avec l'ajout d'un regard.

A la salle communale, les toilettes seront installées au niveau des vestiaires.

Un rideau sera installé à la bibliothèque de l'école afin d'aménager une salle de repos.

Monsieur Riffart ajoute que le dépassement des travaux supplémentaires a été prévu au budget.

➤ Travaux de l'entreprise Masson

Les travaux de l'extension du site de production et du déplacement de la station d'épuration ont débuté. Il a été demandé que le rideau d'arbres le long de la route des Bois Enclos soit préservé au maximum. Enedis installera un transformateur en face de la nouvelle desserte route des bois enclos. Monsieur Masson, propriétaire du site a demandé l'autorisation de faire installer des places de stationnement le long de la route du Bois Enclos le temps des travaux. L'autorisation a été accordée à condition que la mise en place d'un stabilisé soit financée par l'entreprise. Une signalisation verticale et horizontale sera à prévoir pour avertir les usagers de la route.



JUVIGNY

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

➤ La journée transfrontalière

L'événement est programmé le 3 octobre 2021. Comme pour l'édition 2019, la manifestation proposera 3 circuits à faire à pied ou à vélo sur plusieurs communes transfrontalières. Un café croissant sera proposé sur chacun des stands sans inscription au préalable.

Le stand de Saint Cergues sera supprimé et celui de Juvigny proposera du reblochon, du pain et du chocolat ainsi que du sirop. L'association Juvigny en fête pourra être associée au projet.

Les banderoles seront envoyées à Jussy pour y imprimer la date de l'édition 2021.

➤ Commission Sociale

Deux groupes vont se réunir pour travailler à l'élaboration du questionnaire destiné aux aînées. Celui-ci sera à adapter à chaque commune si nécessaire.

➤ Conseil d'école

Présentation des projets réalisés et des sorties faites avec entre autres la création d'un film musical avec l'aide de parents d'élèves, la visite du musée de la préhistoire à Sciez pour les petits et la participation à la course d'orientation à Machilly ainsi qu'une immersion dans le monde du journalisme avec la venue d'une journaliste du Dauphiné Libéré et l'interview du biathlète Antonin GUIGONNAT.

Pour la rentrée de septembre 2021, 35 élèves sont comptabilisés à ce jour avec 18 élèves dans la classe des petits et 17 élèves dans la classe des grands.

➤ Comité de veille

En présence des services de l'Etat, du département, de l'agglomération et de la commune.

L'ordre du jour portait sur les populations migrantes (environ 190 personnes dans l'agglomération) et particulièrement sur l'Etablissement Temporaire d'Insertion (ETI) de Juvigny.

Sur l'ETI de Juvigny, 4 familles sont en attente d'un logement et tous les enfants sont scolarisés. Seulement 2 familles ne travaillent pas.

Il est rappelé que l'Etat finance une part importante du dispositif avec notamment environ 200 000 euros par an dédiés aux algécos.

Ce dispositif étant prévu jusqu'au 31 mars 2022, un travail devra être effectué entre les communes et les services de l'agglo afin de faire évoluer le dispositif sous une nouvelle forme.

➤ Plan de mandat



JUVIGNY

Plusieurs réunions ont été organisées pour élaborer un plan de mandat (en lieu et place d'un projet de territoire). Ce document permet de préciser les intentions politiques sur des questions transversales (tel que l'innovation et la transition énergétique) mais aussi les questions sociales, sportives et culturelles. Ce plan, destiné aux élus mais également à la population, doit mettre en exergue des objectifs et indicateurs clairs. Il sera rendu public à l'automne.

➤ **Schéma directeur de l'énergie**

Le document est actuellement en cours de révision.

Les bus diesel actuellement en tier 5 devraient être remplacés par des tiers 6. La question du remplacement du Diesel par de l'électricité, du gaz biométhane voir de l'hydrogène est posée.

Au niveau communal, un audit énergétique global a été fait par le Syane sur l'ensemble des bâtiments communaux. Les préconisations portaient sur divers travaux à effectuer comme le changement de la chaudière de l'école et l'isolation par l'extérieur de l'école. Si la chaudière a été changée, il a été décidé de ne pas faire l'isolation de l'école au regard du coup (250 000 euros) et de l'amortissement. L'extension des bâtiments publics et la création d'un réseau de chaleur bois biomasse visaient la réduction des dépenses d'énergie et la production d'énergie renouvelable. Malheureusement, ces projets sont mis à mal par le retard du projet de la Savoie.

➤ **Plan prévention déchet**

21 actions seront définies sur 6 ans avec les associations et différents acteurs pour réduire la production des déchets. Des présentations pourront être faites dans les communes à partir de septembre.

➤ **Zone d'Activité Economique**

Annemasse-agglo a depuis peu la compétence des ZAE. Les objectifs sont d'améliorer la qualité de la voirie mais également d'associer les entreprises au volet environnemental par la gestion des déchets, la gestion de l'eau, l'économie circulaire et la biodiversité et ceci par l'élaboration d'une charte. Un travail sera également effectué sur les trajets des bus.

➤ **Collège de Saint-Cergues**

Un travail sur la mobilité douce a été entamé afin de rendre accessible le collège à vélo depuis les communes de Machilly, Saint-Cergues et Juvigny. Ce travail est rendu difficile à cause de la méconnaissance de la carte scolaire mais aussi de la situation même du collège près de la 2x2 voies et du trafic des pendulaires.

La commune de Saint-Cergues souhaite lancer une étude d'impact sur la zone de circulation, il conviendrait éventuellement d'y inclure la zone Chef-lieu/Zone Altéa.

Un appel à projet a été lancé pour le développement des pistes cyclables, il serait opportun que les trois communes s'associent afin de déposer un dossier pour septembre.



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Réf. : CR 2021-07

➤ **Projet de la Savoie**

Une réunion aura lieu le 13 juillet en mairie avec les différents acteurs du projet pour faire une analyse juridique et technique de la situation avec évaluation de la perspective.

Concernant l'extension des équipements publics, un permis de construire est en cours d'instruction. Ce projet devra être mis en attente mais devra être capitalisé puisque la partie étude avec le Maître d'œuvre, l'architecte Cathrin TREBELJAHR a été effectuée. Il en est de même de la Délégation de Service Public du réseau de chaleur dont la faisabilité est liée à la construction des logements. Il faudra prévoir un possible recourt à avenant mais l'incertitude va peser lourd sur le délégataire dont l'équilibre financier repose sur l'obtention des subventions.

8. QUESTIONS DIVERSES

➤ **Circulation du Chef-Lieu**

Le dispositif est pour l'instant maintenu avec une poursuite des contrôles de la Police municipale.

Prochain conseil : le 7 septembre 2021

Fin du conseil : 21h00

Le secrétaire,

Rudi RIFFART

Denis MAIRE

Catherine FRAISEAU

Sylvain COLLIAT

Cédric COMMARD

Christelle FOREST

Marie-Noëlle SAPIN

Alexandre GROBEL

Angélique MORAND

Claudette DUBOIS

Emilie CLERC-ROGUET

Pascale VULLO



JUVIGNY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

Réf. : CR 2021-07
